

# Vaccination

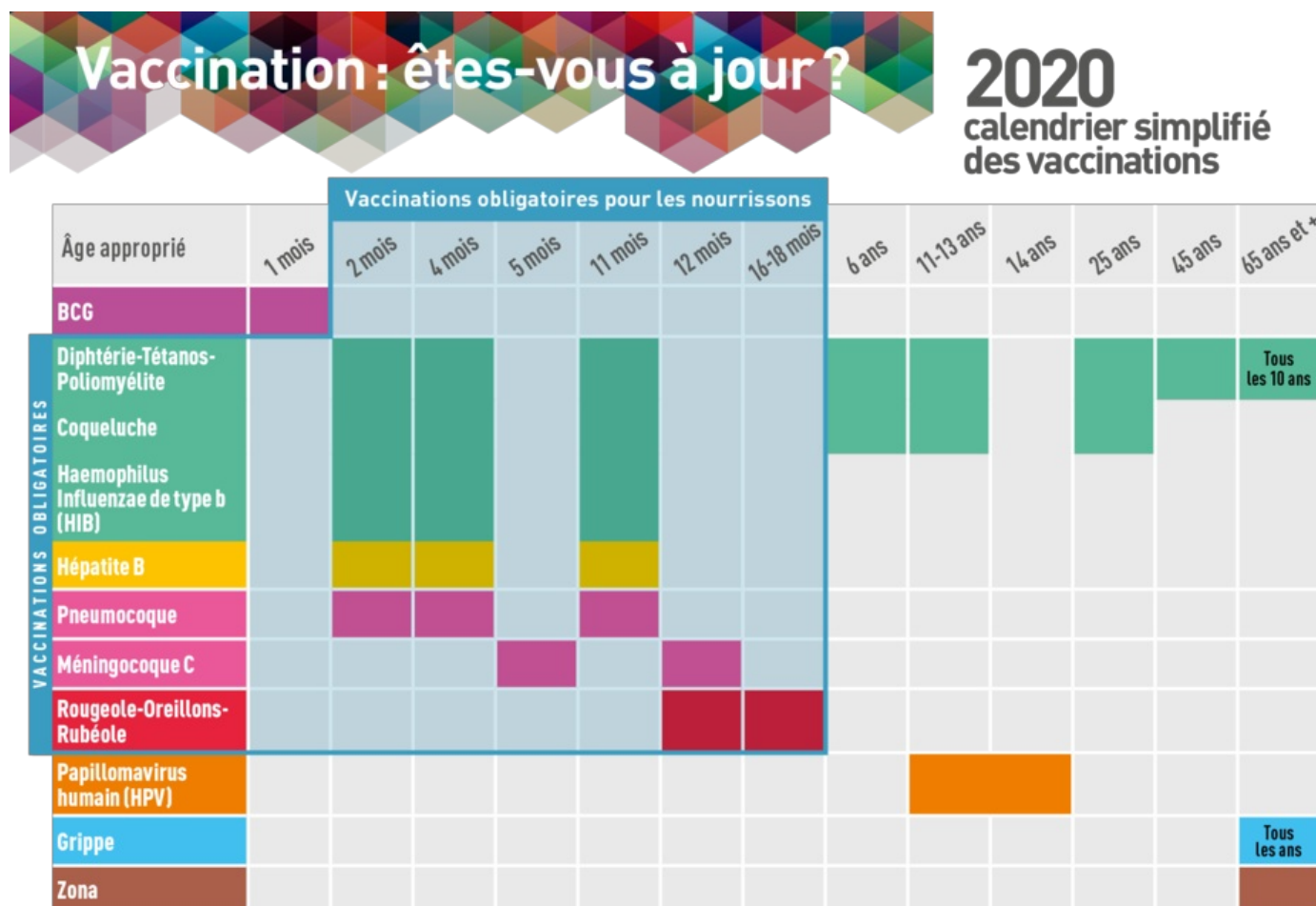
Par convention signée avec l'Agence Régionale de Santé le 30 mars 2016, le Conseil Départemental exerce la compétence pour les vaccinations obligatoires et les vaccinations recommandées mentionnées dans le calendrier vaccinal.

## Vaccination du jeune enfant, des adolescents et des adultes

Au côté du service de Protection Maternelle et Infantile qui assure les vaccinations des nourrissons et des jeunes enfants, le service de vaccination réalise les vaccinations chez les enfants ayant six ans révolus, les adolescents et les adultes, dans le respect du calendrier vaccinal.

## Le calendrier vaccinal

Tirant bénéfice de l'expérience acquise par d'autres pays européens, le calendrier vaccinal Français a été profondément simplifié en avril 2013. Le calendrier vaccinal fait l'objet d'une mise à jour régulière.



## Le service de vaccination

Le service de vaccination est ouvert à tout public. Les mineurs doivent être accompagnés du représentant légal ou accompagnés d'un parent avec un accord écrit du représentant légal.

Chaque vaccin réalisé antérieurement a stimulé l'immunité. Aussi est-il impératif de présenter son carnet de vaccination ou son carnet de santé. A défaut de celui-ci un carnet de vaccination sera fourni à la personne pour assurer une traçabilité des actes réalisés.

Les vaccinations réalisées dans le service sont les suivantes :

- › Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite,
- › Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite-Coqueluche,
- › Méningocoque C,
- › Rougeole-Oreillon-Rubéole,
- › Hépatite B,
- › Human Papilloma Virus (HPV).

## Modalités pratiques

Tous les vaccins cités précédemment sont fournis par le service.

La consultation de vaccination a lieu le mercredi matin dans le service de 8h30 à 12h30, ou sur rendez-vous les lundi, mercredi après-midi, vendredi matin et vendredi après-midi.

Pour connaître les jours de vaccination ou pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à contacter le service.


## Contact



VACCINATION

### **Service prévention Santé et Vaccinations**

14 Place du Maréchal LANNES  
32000 Auch

 [0562673030](tel:0562673030)

 [Courriel](#)

[› Voir la fiche](#)

DÉPARTEMENT  
DU GERS



G A S C O G N E

**Conseil Départemental du Gers**

 **Nous contacter**

81 route de Pessan  
BP 20569  
32022 Auch Cedex 9  
05 62 67 40 40

 EN  
1 CLIC

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser